AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1358
FR0013447729-FS0659

7 août 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VERALLIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 août 2025, la société J.P. Morgan Chase & Co a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 31 juillet 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VERALLIA et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 380 441 actions VERALLIA représentant autant de droits de vote, soit 0,31% du capital et 0,27% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
J.P. Morgan Securities LLC	8 515	0,01	8 515	0,01
J.P. Morgan Securities plc	371 926	0,31	371 926	0,26
Total J.P. Morgan Chase & Co.	**380 441**	**0,31**	**380 441**	**0,26**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VERALLIA hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* s'applique pour la société J.P. Morgan SE (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc (25 Bank Street, London, E14 5JP, Royaume-Uni) a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société J.P. Morgan Securities plc a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 8 111 actions VERALLIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *right to recall shares lent out* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société J.P. Morgan Securities plc a précisé détenir 363 815 actions VERALLIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 6 contrats *« equity swaps »* portant sur autant d'actions VERALLIA, à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 13 août 2025 et le 2 septembre 2026[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 120 805 103 actions et 143 622 564 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223 - 11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.